



RAPPORT

annuel

avril 2011



L'entreprise sociale en mouvement



Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale

Le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) regroupe les entreprises, employeurs et organisations de l'économie sociale et solidaire.

En tant que mouvement, l'Association a pour mission de fédérer les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de les représenter dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile et de promouvoir leur modèle entrepreneurial.

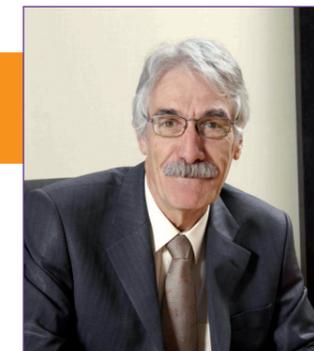
En tant que syndicat d'employeurs, le Collège employeurs de l'Association a pour mission de représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont présentes au sein du marché, dans tous les domaines d'activités. Leur capacité d'innovation se manifeste notamment par leur manière d'articuler performance économique et solidarités.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire mettent en œuvre des valeurs de solidarité, de justice sociale, d'autonomie et de responsabilité à travers des pratiques d'entreprise portant un projet collectif à finalité sociale, des modes de décision participatifs, le réinvestissement du résultat, l'absence de profit individuel, l'innovation sociale et un développement territorial durable.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire emploient différents modes d'organisation : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises solidaires, entreprises sociales à but non lucratif...

Message du Président du CEGES



L'année 2010 a été marquée par un environnement économique contraint pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire appelées aussi entreprises sociales, par les observateurs extérieurs. Dans ce contexte, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont néanmoins continué à être plus créatrices d'emplois que les autres entreprises de l'économie libérale. Le modèle entrepreneurial fondé sur une finalité d'innovation sociale, un partage collectif des résultats, une gouvernance participative et une logique de développement durable est non seulement une réponse pertinente aux besoins sociaux, mais également une réponse performante économiquement. Employant près de 2,3 millions de personnes, l'activité de l'économie sociale et solidaire représente près de 350 milliards €, soit plus de 15% du PIB. Le poids croissant des entreprises de l'économie sociale et solidaire est la marque d'une reconnaissance de leur valeur par les citoyens : l'innovation sociale placée au cœur du marché permet de remettre l'économie au service des personnes.

Fondées sur un principe de solidarité entre les personnes et non de rémunération du capital, les entreprises sociales portent une autre régulation économique des marchés en faveur d'une accessibilité pour tous, d'une modération des prix du marché et d'une adaptation

aux besoins des personnes. Ainsi, les établissements sanitaires et sociaux de l'économie sociale et solidaire pèsent en faveur d'une régulation du coût des prestations de santé et de leur adaptation au projet personnel de chacun. De même, le poids des mutuelles en France a maintenu le marché de l'assurance des biens et la protection sociale complémentaire des personnes à des niveaux de coût et de qualité meilleurs pour les assurés que dans les autres pays industrialisés. A une échelle plus transversale, le CEGES a montré, cette année, qu'une autre approche de la réforme des retraites est possible. Sans exclure la question de l'équilibre financier mais sans en faire non plus une fin en soi.

L'innovation sociale portée par les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne vise pas à leur donner un avantage concurrentiel vis-à-vis des autres entreprises de l'économie libérale. Elle vise à instaurer des relations de coopération ou de partenariat entre les différentes parties prenantes de l'entreprise. La gouvernance participative et l'ancrage dans un développement territorial durable sont des leviers de la réussite des entreprises sociales. Si les statuts associatifs, coopératifs ou mutualistes donnent un cadre à ces principes, il n'exonère pas les entreprises de l'économie sociale et solidaire d'un travail constant pour actualiser leur

projet entrepreneurial, face aux contraintes du marché et à l'évolution des besoins sociaux. L'adaptation aux contraintes imposées par la directive Solvabilité 2 en a donné l'exemple dans les secteurs de la banque et de l'assurance, cette année. De même, le projet individuel d'un entrepreneur social ne l'exonère pas de construire une gouvernance capable de garantir le développement pérenne de son projet d'entreprise, face aux contraintes du marché et à l'évolution des besoins sociaux. La réforme de la dépendance a mis en lumière cette année l'enjeu d'une approche collective des services d'aide à domicile tant pour en assurer la pérennité économique que pour en renforcer la qualité sociale. Les différentes formes d'entrepreneuriat porteuses d'innovation sociale convergent vers une constante innovation organisationnelle.

La relance du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire suite à la mission d'étude conduite par le Député Francis Vercamer sur l'économie sociale et solidaire a permis l'ouverture d'un dialogue approfondi entre les entreprises et l'Etat pour renforcer la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire. Si elle a acquis aujourd'hui un poids économique significatif, l'économie sociale et solidaire se voit toujours exclue du dialogue social et politique au niveau national et interprofessionnel. Aussi, 2010 a donné lieu à la redéfinition des statuts et de la stratégie du CEGES en vue de donner aux employeurs de l'économie sociale et solidaire les moyens d'organiser une représentation pleinement reconnue.

Gérard ANDRECK
Président du CEGES

Données économiques et sociales

L'année 2010 a été marquée par un environnement économique contraint pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire du fait de la crise de l'économie globale à l'échelle mondiale. La croissance du PIB de + 1,5% marque un renversement de tendance après le recul de - 2 % en 2009. Néanmoins, le tour de vis budgétaire imposé pour maîtriser les déficits budgétaires en 2011 menace la fragile reprise de la consommation + 1,7 %. Le chômage ne s'est que très légèrement tassé à 9,6%.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire apportent une réponse du secteur privé à des besoins sociaux de manière innovante en articulant économie et solidarité. Ce qui caractérise les entreprises de l'économie sociale et solidaire, c'est le sens qu'elles donnent à l'activité économique : elles mettent en œuvre un principe de solidarité entre ou avec les bénéficiaires de l'activité entreprise. N'étant pas détenues par des actionnaires, elles n'ont pas pour but de rémunérer le capital mais s'appuient sur un partage collectif des excédents et une gouvernance participative. Elles font la preuve par leur activité qu'il est possible de relier efficacité économique, cohésion sociale et développement durable.

En l'absence d'indicateurs communs à toutes les entreprises, il est complexe d'évaluer de manière globale les plus-values sociales et l'innovation sociale des entreprises de l'économie sociale et solidaire. D'une manière générale, les différents types d'évaluation des plus-values de l'économie sociale et solidaire traduisent, sous une forme ou sous une autre, notamment les critères suivants :

- **Régulation économique et justice sociale**
 - Lucrativité limitée, gestion désintéressée, bénévolat
 - Moindre coût collectif, réduction indirecte de coûts, tarification modulée des services
 - Réponse à des besoins sociaux, insertion des publics défavorisés, lutte contre la pauvreté



➤ Cohésion sociale et développement durable

- Développement territorial, ancrage local des emplois
- Promotion des droits de l'homme, égalité professionnelle homme-femme, mixité sociale
- Amélioration de la qualité de l'environnement naturel, préservation des ressources naturelles

➤ Innovations organisationnelles

- Dialogue participatif, processus de décision démocratiques, initiative collective
- Transparence de l'information, éducation et formation des citoyens
- Création de liens sociaux, entraide, échanges

Les lacunes de l'information statistique ne permettent pas de rendre compte pleinement de l'activité des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, un certain nombre de données existent. L'économie sociale et solidaire compte 220.266 employeurs et 2.529.936 salariés (1.964.111 ETP) et réalise un produit annuel brut de 345 milliards € (353 milliards en incluant la valorisation du bénévolat). Elle est constituée d'une multitude de petites unités mais comptent aussi des entreprises de plus de 5.000 salariés (Caisse d'épargne, Macif, Maif, Croix-rouge française, Association des paralysés de France, AFPA...).

	Associations employeurs	Mutuelles	Coopératives	Fondations	Insertion par l'activité	TOTAL
Employeurs	181.732	6.672	25.413	1.177	5.272	220.266
Emplois	1.768.168 (1.434.147 ETP)	119.816 (105.922 ETP)	308.493 (292.685 ETP)	63.179 (52.980 ETP)	270.280 (78.377 ETP)	2.529.936 (1.964.111 ETP)
Bénévolat	360 M heures (225.000 ETP)	110.000 élus bénévoles				
Produit annuel brut	48 Mds €	36 Mds €	260 Mds €		Env. 1 Md €	345 Mds €
Valorisation du bénévolat	Env. 8 Mds €					

Santé

Les activités de santé réalisées par des entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent 170.534 emplois. Dans ce secteur, les associations représentent environ 4.000 employeurs et 130.000 emplois. Les activités des établissements de santé gérés par des mutuelles représentent 2.000 employeurs réalisant un volume d'activité de 2,6 Mds €. Le secteur privé non lucratif représente 15 % de l'emploi des activités de santé. Avec une moyenne de 165 salariés, les fondations gèrent les plus grosses structures hospitalières. Les associations et les mutuelles exploitent des hôpitaux et centres de santé généralement plus petits. En marge des établissements de santé, associations et fondations ont développé un important pôle de recherche via des organismes comme l'Institut Pasteur et l'Institut Curie.

Les établissements de l'économie sociale et solidaire ont œuvré en 2010 à une meilleure prise en compte des spécificités qui les distinguent des établissements publics ou des établissements privés de statut commercial, notamment dans les décrets d'application de la Loi Hôpital, Patients,

Santé, Territoires (HPST) adoptée en 2009. La mise en place de critères objectifs pour l'attribution des crédits de compensation du différentiel de charges sociales adoptés dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2011 a également constitué un enjeu compte tenu que les conventions collectives du secteur privé non lucratif se traduisent par des rémunérations nettes inférieures à celles du secteur public hospitalier.

Pour la plupart d'entre eux, les établissements de santé de l'économie sociale et solidaire ont été créés pour répondre aux besoins non pris en charge par les établissements publics, au plus près des besoins des citoyens (primauté de la personne, continuité de la prise en charge, liberté de choix des usagers, accessibilité à tous). D'après la valeur moyenne de l'indice synthétique d'activité (ISA) corrigée des effets du différentiel de charges entre secteurs, les hôpitaux du secteur privé non lucratif enregistrent un meilleur ratio qualité/prix que les hôpitaux des deux autres secteurs (ratio moyen de 1,95 pour le privé non lucratif contre 2,24 pour l'ensemble des hôpitaux du secteur public).

Action sociale et médico-sociale

Les activités sociales et médico-sociales réalisées par des entreprises de l'économie sociale représentent 853.894 emplois. Dans ce secteur, les associations représentent environ 31.000 employeurs, 815.000 emplois et 200 millions d'heures de bénévolat équivalent à 120.000 ETP. Les entreprises du secteur privé non lucratif (principalement des associations) regroupent 69 % de l'aide à domicile aux personnes âgées ou en situation de handicap et emploient 55 % des salariés de l'hébergement médico-social et social (maisons de retraite et centres de convalescence).

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont poursuivi en 2010 leur effort de professionnalisation des salariés face aux besoins croissants des bénéficiaires. Les associations ont continué à évoluer avec des regroupements, restructurations et des budgets sous contraintes. L'évolution des systèmes de tarification génère des difficultés pour le financement des coûts salariaux par les acteurs du secteur privé non lucratif. Dans le secteur associatif sanitaire et social, environ 750.000 emplois relèvent en théorie d'un régime d'agrément ouvrant droit en principe à une opposabilité des coûts salariaux aux financeurs. Environ 200.000 emplois (animation, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux et enfance) ne relèvent pas d'un régime d'agrément. L'opposabilité de fait désormais limitée des conventions collectives crée un stress supplémentaire. La concurrence avec les secteurs public et privé lucratif, les fusions et regroupements d'associations mettent en question la qualité de l'emploi, la capacité à tenir des projets associatifs et à garantir une véritable gestion des ressources humaines.

La mutation des cadres de pilotage nécessite un temps d'appropriation et un véritable dialogue

entre les pouvoirs publics et le secteur associatif afin de préserver la qualité apportée par les projets associatifs.

La réduction accentuée ces derniers mois des aides à l'emploi a déstabilisé brutalement l'équilibre économique des associations, notamment dans le secteur de l'aide à domicile. Les crédits inscrits dans la loi de finances pour 2011 entraînent une réduction de 400.000 à 340.000 du nombre de contrats aidés au secteur non-marchand (contrat unique d'insertion (CUI) et contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)). La diminution des exonérations des charges sociales sur les services à la personne a entraîné une augmentation immédiate des coûts qui aura des conséquences sur l'emploi dans les associations d'aide à domicile. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont dû se mobiliser en 2010 pour obtenir le maintien des exonérations sociales dans les zones de revitalisation rurale. Les économies budgétaires réalisées avec la réduction des aides aux emplois associatifs se font aux dépens d'une qualité de services adaptés aux personnes qui entraînera des surcoûts sociaux à moyen terme, à la charge des générations futures.

L'action caritative est assurée principalement par des associations mais fait également partie de volets d'action spécifiques au sein de nombreuses mutuelles et coopératives. Si la population en situation de pauvreté tend à diminuer légèrement en France, les effets de la crise ont durement touché les personnes fragiles et conduit à un accroissement des inégalités. La pauvreté continue à se féminiser, les jeunes sont largement victimes du chômage, il y a un retour de personnes âgées parmi les publics aidés et la situation des étrangers sans papiers est dramatique.

Insertion

L'insertion par l'activité économique 270.280 emplois (dont 253.000 personnes en insertion) équivalent à 78.377 ETP et 5.272 structures employeurs. Deux tiers des salariés en insertion sont employés par des Associations intermédiaires (AI) et deux tiers des structures d'insertion par l'activité économique sont des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Au-delà de leur mission première de rendre accessible à l'emploi les personnes qui en sont éloignées ou exclues, les entreprises d'insertion par l'activité économique tendent à se faire reconnaître pour leurs nouvelles formes d'organisation, le développement d'activités entrepreneuriales sur des secteurs innovants, la participation au développement économique local.

Le taux d'encadrement dans les structures d'insertion par l'activité économique est nettement supérieur à celui qui peut être constaté dans des entreprises traditionnelles. L'insertion par l'activité économique a pour première ressource le revenu de ses activités marchandes. Les structures d'insertion par l'activité économique accompagnent dans l'emploi ou insèrent dans un parcours de formation plus de 50% des salariés en insertion au moment où celles-ci achèvent leur parcours, et ce malgré les cumuls de difficultés professionnelles et sociales auxquelles ces personnes sont confrontées.

Education

Les activités d'enseignement et de recherche réalisées par des entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent 344.890 emplois (soit 21% des emplois dans ce secteur). Dans ce secteur, les associations représentent environ 20.000 employeurs et 60 millions d'heures de bénévolat équivalent à 37.000 ETP. La plupart des établissements dispensent leur enseignement dans le cadre d'un contrat avec l'Etat qui contrôle le respect des programmes et horaires d'enseignement, le respect de la liberté de conscience des élèves et assure un contrôle financier et administratif des établissements. L'effectif des élèves dans des orga-

nisations d'enseignement à but non lucratif tend à progresser légèrement, notamment dans le secondaire.

Dans les mouvements d'éducation populaire intervenant dans les centres de loisirs, les organisations caritatives ou encore les comités d'œuvres sociales des collectivités locales, les associations regroupent 228 000 salariés. La mise en place du service civique volontaire et l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans ont été deux sujets importants de préoccupation des associations de jeunesse et d'éducation populaire en 2010.

Sports, loisirs et culture

Les activités de sports, loisirs et culture réalisées par des associations concernent environ 480.000 emplois équivalents à environ 220.000 emplois. Le bénévolat représente environ 850 millions d'heures équivalent à 530.000 ETP. Les associations employeurs représentent un volume d'activité total de plus de 12 Mds €.

Les secteurs du sport, des loisirs et de la culture

recouvrent des activités très variées : gestion d'équipements (équipements sportifs, musée, bibliothèques, salles de spectacle, centres culturels, centres de vacances...), l'organisation de manifestations (spectacles vivants, tournois sportifs, colonies de vacances...) et des associations spécialisées (disciplines sportives, danse, musique, peinture, littérature...). Ces associations jouent

notamment un rôle éducatif essentiel tant dans la transmission de compétences que dans la participation au vivre ensemble. L'économie de ces secteurs d'activité s'appuie sur les subventions des collectivités publiques et en particulier des collectivités locales (près de 9 Mds €).

En 2010, le mouvement sportif a notamment travaillé sur la rénovation de la gouvernance du mouvement sportif, sur le partage des responsa-

bilités avec les collectivités locales et le monde de l'entreprise et sur la mise en place des nouvelles dispositions contre le dopage. Le secteur des loisirs et de la culture est confronté à une évolution des comportements : développement du multimédia, évolution des pratiques de vacances... ainsi qu'à des enjeux structurels (rénovation des équipements immobiliers dans le tourisme social, par exemple).

Complémentaire santé et prévoyance

Les complémentaires santé gérées par des mutuelles représentent plus de 16 Mds € d'activité, 19 millions d'adhérents et 38 millions de personnes protégées. Les activités de prévoyance gérées par des mutuelles représentent 4 Mds € et couvrent plus de 4,5 M de personnes pour l'essentiel en contrat collectif.

Les mutuelles exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers la qualité des services de prévention, d'éducation à la santé, de maintien à domicile et d'accès aux soins pour tous. Ainsi le programme Priorité Santé Mutualiste lancé en 2010 permet

à 12 millions d'adhérents mutualistes de bénéficier d'un service d'accompagnement qui sort de la simple logique de remboursement des soins.

En ce qui concerne la directive européenne Solvabilité 2 qui vise à imposer des règles de fonds propres adaptés aux risques couverts, les mutuelles de santé ont œuvré en 2010 pour défendre la spécificité de la complémentaire santé dans l'activité d'assurance des personnes et pour permettre à toutes les mutuelles, quelle que soit leur taille, de disposer de l'information et de la formation nécessaires pour s'adapter à ces changements.

Assurance

Les mutuelles répondent au besoin de sécurité contre les risques par des pratiques sociales et une solidarité partagée entre les sociétaires assurés. Les assureurs mutualistes contribuent depuis des années à une régulation et à une modération des prix du marché de l'assurance en France.

En assurance dommages, les mutuelles ont continué leur progression commerciale, à un rythme soutenu en 2010. Le nombre de sociétaires assurés par les mutuelles du GEMA est passé de 20,30 millions à 20,70 millions, soit un gain de 400 000 sociétaires. Les mutuelles du GEMA ont réalisé un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros en 2010, soit une progression de 4 % en un an.

En assurance vie, les mutuelles ou sociétés vie du GEMA ont réalisé un exercice 2010 dans la continuité de l'exercice précédent. Elles ont gagné

plus de 140.000 assurés, passant de 4,1 millions à 4,2 millions, soit une augmentation de près de 3,5 %. L'épargne confiée par les assurés a progressé de près de 10,5 %, passant de 9,4 milliards d'euros à 10,4 milliards d'euros. Les fonds gérés ont progressé eux aussi de façon significative, passant de 78,9 milliards à fin 2009 à 85,7 milliards à fin 2010 (+ 8,7 %) ce qui tend à prouver la bonne stabilité de l'épargne gérée.

En 2010, l'action des assureurs mutualistes a notamment porté sur les augmentations tarifaires, l'investissement des sociétés d'assurance en actions, la réforme de la dépendance, la réglementation européenne, la lisibilité des contrats complémentaire santé, la mise en place de la directive européenne Solvabilité 2, et, la prévention des risques routiers et domestiques.

Banques

Les activités des banques coopératives représentent 359.465 emplois et un produit net bancaire annuel de 66,1 Mds €. Les banques coopératives fédèrent 21,6 millions de sociétaires qui sont associés aux prises de décisions. Acteurs majeurs du marché bancaire français, elles représentent 60% de l'activité banque de détail en France. Grâce à leur proximité et leur ancrage local, les banques coopératives jouent un rôle pour le développement du tissu économique local, des PME, des TPE,

grâce à leur activité de crédits. Leur action s'est peu à peu étendue hors de l'économie sociale par l'achat ou la création d'autres banques (plus de 150.000 salariés travaillent dans des filiales de banques coopératives extérieures à l'économie sociale). Ainsi, la plupart des coopératives bancaires se sont rapprochées des autres banques et interviennent sur les marchés boursiers, y compris à l'international.

Agro-alimentaire

Les activités agro-alimentaires réalisées par des entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent 150.000 emplois (dont 2/3 d'agriculteurs). Les filiales extérieures à l'économie sociale des coopératives agricoles emploient plus de 50.000 salariés. Le secteur agro-alimentaire compte 2 900 entreprises coopératives (unions et SICA dans le secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel) et 12 500 CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) réalisant 82,4 Mds d'€ de chiffre d'affaires. Le secteur agro-alimentaire est caractérisé par une grande hétérogénéité de taille des entreprises de l'économie sociale et solidaire (entre des grands groupes coopératifs présents offrant un accès aux agriculteurs sur les marchés de la grande distribution et les marchés internationaux, et, des petites coopératives spécialisées sur des marchés de niche).

Dans un contexte de volatilité des prix, d'affaiblissement des politiques régulatrices, le secteur est marqué par une concentration progressive (du CA réalisés par 10 % des coopératives) et le

développement de grands groupes coopératifs (plus de 50 entreprises avec un CA > à 300 M€). Le secteur céréalier a été marqué en 2010 par le développement des coopératives françaises sur le marché européen et international pour faire face à la concurrence des multinationales agro-alimentaires. Par ailleurs, les entreprises coopératives du secteur agro-alimentaire ont renforcé leur partenariat avec les filiales réalisant en aval des activités de transformation. La maîtrise des filières par les producteurs est un des atouts du modèle coopératif.

Les coopératives du secteur agro-alimentaires ont participé aux travaux sur la loi Grenelle 2 adoptée à l'été 2010. Manifestant une démarche collective d'innovation, les coopératives se sont engagées dans les énergies nouvelles, la biomasse, le développement du bio, la réduction raisonnée des intrants, la réforme de l'agrément distributeur, la gestion des déchets, une meilleure efficacité en nutrition animale.

Commerce et distribution

Les coopératives de commerçants représentent 452.762 emplois et réalisent 118 Mds € de chiffres d'affaires. Les coopératives de commerçants regroupent des entrepreneurs indépendants qui mutualisent des moyens et un savoir-faire dans un réseau-enseigne qu'ils détiennent collectivement et qui permet notamment des économies d'échelle. Les coopératives de commerce associé ont connu une croissance de leur activité (+0,9 %) et de l'emploi (+2,1%) alors que le reste du commerce est frappé par les effets de la crise économique.

Les coopératives de consommateurs représentent 12.468 emplois et 2,7 Mds € de chiffres d'affaires. Les coopératives de consommateurs permettent à leurs adhérents d'accéder à des biens de consommation qu'elles achètent ou fabriquent et pour lesquels les excédents sont répartis au bénéfice des adhérents ou d'œuvres sociales. Ces coopératives ont pour but la satisfaction des besoins et des attentes de leurs adhérents et défendent une approche durable des activités de production et de distribution (développement local, environnement, santé et sécurité des consommateurs). Elles permettent ainsi aux consommateurs de se préserver des conditions imposées par la grande distribution.

Autres services

Les SCOP représentent 40.424 salariés et réalisent 3,9 Mds € de chiffres d'affaires. Les 1.925 SCOP sont notamment présentes dans les services (863 Scop, 15 081 emplois), dans le secteur du BTP (437 Scop, 11 586 emplois) et de l'industrie (367 entreprises, 9 509 emplois). La Scop, est une entreprise dont les salariés sont associés majoritaires au capital et qui repose sur les principes de démocratie d'entreprise et répartition équitable des résultats.

Les autres services produits par des associations concernent notamment les secteurs de l'aide à l'emploi, protection de la nature et de l'environnement, expression et défense des droits, actions caritatives, solidarité internationale. Ils représentent environ 340.000 emplois.

Les autres secteurs concernent des entreprises coopératives dans les domaines du logement social, de l'artisanat, de la pêche maritime et du transport. Elles représentent environ 11.000 emplois et représentent environ 2,9 Mds € d'activité.

Principales sources

- ▶ CNCRES, Panorama de l'économie sociale et solidaire, 2010
- ▶ CNIS, Rapport du Groupe de travail Connaissance des associations, décembre 2010
- ▶ DARES, Premières Informations - Premières Synthèses, Juin 2008
- ▶ FNMF, La Mutualité en chiffres, 2010
- ▶ GEMA, Résultats 2010 des mutuelles d'assurance du GEMA, mars 2011
- ▶ GNC, Top 100 des entreprises coopératives, 2010
- ▶ INSEE, Clap 2008
- ▶ UNIOPSS, Enjeux politiques et budgets prévisionnels 2011, septembre 2010



Réforme des retraites

S'appuyant sur les principes de solidarité, d'universalité, d'équité et de liberté de choix, le CEGES, en tant que mouvement des entreprises et groupements de l'économie sociale et solidaire, a présenté en juin 2010 des propositions « Pour une autre réforme des retraites ». Cette approche partant d'une prise en compte pragmatique et durable des personnes envisage une réforme en profondeur du système de retraites, afin de préserver les acquis positifs du système actuel autant que la situation des générations futures. S'appuyant sur les travaux de l'Union Mutualiste Retraite (UMR), le CEGES a proposé comme piste de réflexion un système mixte, dans lequel les pensions sont financées par des cotisations sur les revenus professionnels dans un régime par points, et où l'Etat finance un minimum vieillesse pour tous au titre de la solidarité.

Outre une communication par voie de presse, la position du CEGES pour une autre réforme des retraites a fait l'objet de la publication

d'un document diffusé à 3.000 exemplaires notamment aux parlementaires, des ministères, des partenaires sociaux et des composantes des membres du CEGES (syndicats d'employeurs de l'ESS, associations, coopératives, mutuelles, CRESS...). Le CEGES a organisé le 12 septembre 2010 une réunion du Club de l'économie sociale avec Jean-François JEAN (MFP-retraite), vice-président de l'UMR, pour présenter les propositions de l'UMR soutenues par le CEGES. Si la prise de position du CEGES n'a pas eu d'impact immédiat sur la réforme des retraites réalisée en 2010, elle a permis au CEGES d'être repéré par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Les propositions ont été identifiées et font désormais partie des éléments à prendre en compte lors de la prochaine étape de la réforme des retraites qui devrait être engagée après 2012.

Réforme de la dépendance

Considérant que les dispositifs actuels ne permettent ni d'assurer un accompagnement adapté aux besoins de toutes les personnes ayant une autonomie réduite, ni d'assurer la pérennité de la solidarité avec ces personnes qui est un pilier de la cohésion sociale, le CEGES a pris position en novembre 2010 « Pour un droit à l'autonomie des personnes ». Le CEGES qui regroupe la plupart des organisations acteurs de l'accompagnement des personnes ayant une autonomie réduite (associations d'aide à domicile, associations sanitaires, sociales et médico-sociales, mutuelles de santé et d'assurance...), propose la reconnaissance du droit pour toute personne à la compensation du manque d'autonomie financé au titre de la solidarité nationale dans le cadre d'un 5^{ème} risque de

protection sociale assis sur une base de cotisation élargie à la totalité des revenus. En complément du financement par la protection sociale, la participation d'opérateurs privés au financement des besoins restant à la charge des personnes est envisagée dans le cadre de règles de partenariat public-privé respectant le principe de solidarité. Pour le CEGES, il est fondamental que la réforme adapte le traitement de la dépendance au projet de vie des personnes ayant une autonomie réduite et à une reconnaissance du rôle des personnes comme acteur dans la santé (éducation, prévention, diagnostic précoce...).

Outre une communication par voie de presse, la position du CEGES pour un droit à l'autonomie

des personnes a fait l'objet de la publication d'un document diffusé à 8.000 exemplaires notamment aux parlementaires, aux ministères, aux partenaires sociaux et aux composantes des membres du CEGES (associations, mutuelles, coopératives, CRESS, syndicats d'employeurs de l'ESS...). Le CEGES et ses membres ont pris part le 17 novembre à une réunion sur la réforme de la dépendance organisée avec les parlementaires par le GEMA et la FFSA. La prise de position du CEGES a contribué à la concertation et à la coordination entre les associations d'aide à domicile, la Mutua-

lité et les assureurs mutualistes. Elle a également contribué à sensibiliser les pouvoirs publics sur la prise en compte des personnes peu dépendantes (classées en GIR 4) ou sur l'enjeu d'une réflexion sur la qualité des services d'aide aux personnes. Les travaux des mutuelles d'assurance et de santé sur les modalités d'une assurance complémentaire au socle de protection sociale et la participation des membres du CEGES aux groupes de travail mis en place dans le cadre du débat national sur la dépendance devraient conduire le CEGES à préciser ses propositions au cours de l'année 2011.

Plus-values de l'économie sociale et solidaire

Suite à la proposition du rapport Vercamer concernant la création de deux labels « Entreprises sociales » et sur la base d'une proposition de la CPCA, du CNCRES et de l'USGERES, le CEGES a établi, en collaboration avec Coop.fr (ex-GNC), une proposition commune d'indicateurs de plus-values de l'économie sociale et solidaire. Cette position met notamment en valeur la finalité sociale de l'entreprise, la gouvernance démocratique, le partage collectif de la propriété de l'entreprise et des excédents et la contribution au développement durable et à la cohésion sociale.

Outre une communication par voie de presse, la position du CEGES sur les Plus-values de l'écono-

mie sociale et solidaire a fait l'objet de la publication d'un document diffusé à 9.000 exemplaires notamment aux parlementaires, aux élus régionaux et aux composantes des membres du CEGES (associations dans le secteur sanitaire et social, mutuelles, CRESS...). Ce document est largement repris par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il a également fait l'objet d'une réunion avec le Groupe d'études parlementaire sur l'économie sociale, en présence de Francis Vercamer, le 15 septembre. Un groupe de travail du Conseil supérieur de l'ESS animé par Claude Alphandéry est chargé d'élaborer une proposition sur la question du label.

Mission Vercamer

Suite à la proposition du rapport Vercamer concernant la création de deux labels « Entreprises sociales » et sur la base d'une proposition de la CPCA, du CNCRES et de l'USGERES, le CEGES a établi, en collaboration avec Coop.fr (ex-GNC), une proposition commune d'indicateurs de plus-values de l'économie sociale et solidaire. Cette position met notamment en valeur la finalité sociale de l'entreprise, la gouvernance démocratique, le partage collectif de la propriété de l'entreprise et des excédents et la contribution au développement durable et à la cohésion sociale.

Outre une communication par voie de presse, la position du CEGES sur les Plus-values de l'écono-

mie sociale et solidaire a fait l'objet de la publication d'un document diffusé à 9.000 exemplaires notamment aux parlementaires, aux élus régionaux et aux composantes des membres du CEGES (associations dans le secteur sanitaire et social, mutuelles, CRESS...). Ce document est largement repris par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il a également fait l'objet d'une réunion avec le Groupe d'études parlementaire sur l'économie sociale, en présence de Francis Vercamer, le 15 septembre. Un groupe de travail du Conseil supérieur de l'ESS animé par Claude Alphandéry est chargé d'élaborer une proposition sur la question du label.

Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

La constitution du nouveau Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire arrêtée le 25 octobre a fait l'objet en amont de nombreux échanges entre le Ministère de la Jeunesse et des solidarités actives, le CEGES et ses membres. Les représentants des composantes du CEGES constituent 12 des 19 représentants de l'ESS composant, avec 3 élus et 8 personnalités qualifiées, le CSESS. La coordination des membres du CEGES a permis l'élection d'Alain CORDESSE (USGERES), vice-président du CEGES, comme vice-président du CSESS et de

Jacques HENRARD (CPCA), Secrétaire du CEGES, comme membre du Bureau du CSESS. En outre, Jean-Louis CABRESPINES (CNCRES), vice-président du CEGES, a été élu président de la Commission Gouvernance et Mutations, et Marie-Martine LIPS (CNCRES), administratrice du CEGES, a été élue présidente de la Commission Développement économique. Le CEGES et plusieurs de ses membres sont présents dans chacune des trois commissions et des trois groupes de travail mis en place depuis décembre 2010.

Plaidoyer au niveau européen

Le CEGES est membre de Social Economy Europe qui représente les entreprises de l'économie sociale au niveau européen. En 2010, Social Economy Europe a tenu cinq réunions plénières et une conférence des présidents à Tolède en mai.

Le CEGES a notamment organisé un dîner avec des parlementaires européens le 20 janvier 2010 à Strasbourg. A la suite de cette rencontre, une note sur l'accès des entreprises de l'économie sociale aux fonds structurels européens élaborée par la CPCA, le CNCRES et l'AVISE a été diffusée aux députés européens.

SEE a finalisé une position commune sur les SSIG.

Néanmoins, il n'y a pas eu d'avancée sur ce sujet au Conseil européen, notamment car l'Allemagne considère qu'il s'agit d'une question relevant de la compétence nationale. Le CEGES a pris part au 3ème Forum sur les SSIG les 26 et 27 octobre ainsi qu'à la conférence sur l'économie sociale organisée les 27 et 28 octobre par la présidence belge de l'Union européenne.

Enfin, en lien avec Social Economy Europe, un travail a été engagé sur le projet d'Acte pour le marché Unique présenté par la Commission européenne et visant à établir un marché unique pour une croissance économique intelligente, durable et source de cohésion sociale.

Elections régionales

Le CEGES a apporté son soutien aux propositions en faveur de l'économie sociale et solidaire élaborées par le Labo de l'ESS et portées par Claude Alphandéry à l'attention des candidats aux élections régionales de mars 2010.

Représentation des employeurs de l'économie sociale

Représentativité des employeurs de l'économie sociale



Dans son discours de politique générale en novembre 2010, le Premier Ministre a indiqué la révision des règles de la représentativité patronale devra être la prochaine étape de la réforme du dialogue social. En tant que syndicat regroupant les syndicats d'employeurs de l'économie sociale, le CEGES a engagé une série de contacts avec les principales confédérations syndicales nationales de salariés et d'employeurs et avec la Direction générale du travail en vue de renforcer le dialogue politique avec ces interlocuteurs et de faire progresser la reconnaissance des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le champ interprofessionnel.

Début 2010, les employeurs de l'économie sociale ont été entendus à deux reprises par la Mission

pour le renforcement de la légitimité de l'institution prud'homale présidée par Jacky Richard, Conseiller d'Etat et Alexandre Pascal, Inspecteur de l'IGAS. Un argumentaire a été développé dans le cadre de l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES) en faveur du maintien d'une désignation par élection et de propositions susceptibles d'améliorer l'image des prud'hommes ou de faciliter le vote. La réforme de la désignation des conseillers prud'hommes pose la question de l'absence de critère pour la représentativité patronale. Bien que les listes AEES des employeurs de l'économie sociale aient obtenu 19% des voix aux élections prud'homales de 2008, la représentativité des employeurs de l'économie sociale n'est pas reconnue à ce jour.

Dialogue social dans les branches

Au niveau des branches, les différentes composantes du Collège employeurs du CEGES ont négocié avec les organisations syndicales de salariés plusieurs accords collectifs en 2010.

L'Accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale du 22 septembre 2006 signé par le GEMA, l'UNIFED et l'USGERES a fait l'objet d'un arrêté d'extension le 26 avril 2010 modifié le 1^{er} août 2010. Les SCOP, les SCIC et les mutuelles d'assurances étant exclus du champ de l'extension, ce dernier couvre les 12 branches professionnelles où l'USGERES est représentée et la branche professionnelle représentée par l'UNIFED.

L'UNIFED et l'USGERES avaient engagé ensemble la négociation de deux accords complémentaires sur les parcours d'évolution professionnelle et sur la formation des dirigeants bénévoles. L'UNIFED souhaitant au préalable régler une question de chevauchement de champ entre la branche de l'aide à domicile et la branche de l'action sanitaire et so-

ciale, l'USGERES a conclu seule fin 2010 un accord sur les parcours d'évolution professionnelle, dans le champ des 12 branches où elle est représentée. Elle poursuit par ailleurs la négociation d'un accord sur la formation des dirigeants bénévoles, dans le même champ.

Le GEMA, l'UNIFED et l'USGERES ont convenu de se concerter sur des principes communs en vue des négociations à venir sur l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations.

Par ailleurs, l'USGERES a conclu le 31 juillet 2010 la signature d'un accord sur la prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail dans l'économie sociale, dans le champ des 12 branches professionnelles où elle est représentée.

Dans la branche professionnelle de l'assurance, le GEMA a engagé en 2010 des négociations sur la formation professionnelle. Le GEMA a également conclu fin 2010 un accord sur le droit syndical au

niveau de la branche. Enfin, le GEMA a signé un accord sur l'assurance complémentaire santé des retraités.

Dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, l'UNIFED a engagé en 2010 la négociation d'un accord sur la formation professionnelle. Les organisations de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée non lucrative ont renouvelé le 1er juin 2010 l'Accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour la période 2011-2015. La négociation sur la révision de la convention collective du 15 mars 1966 engagée par le SYNEAS et la FEGAPEI avec les organisations syndicales de salariés s'est poursuivie dans le

cadre de la Commission mixte paritaire qui a été mise en place. La convention collective du 31 octobre 1951 fait également l'objet de la négociation en cours d'un accord de révision entre la FEHAP et les organisations syndicales de salariés.

Dans la branche de l'aide à domicile, une convention collective unique de branche a été signée le 21 mai par les fédérations et unions d'employeurs de la branche (ADESSA A DOMICILE, UNADMR, FNAAFP-CSF, UNA) et deux des six organisations syndicales de salariés. Ce texte qui marque un effort important d'harmonisation au sein de la branche doit encore faire l'objet d'une décision d'agrément puis d'extension par le Ministère du travail.

Financement de la formation professionnelle

Suite à la rencontre du 28 septembre 2010 entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et interprofessionnel et les organisations d'employeurs dites du « hors champ » dans le cadre du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnel (FPSPP), l'UNIFED et l'USGERES, tous deux membres du Collège employeurs du CEGES, ont adressé conjointement une demande pour être intégrée aux commissions du Comité paritaire national pour la formation

professionnelle (CPNFP) afin que les enjeux du secteur en matière de formation professionnelle soit mieux pris en compte.

La préparation de la révision des agréments des OPCA qui entrera en vigueur début 2012 a fait l'objet d'une concertation entre les organisations membres du Collège employeurs du CEGES, notamment en vue de favoriser des synergies communes entre OPCA de l'économie sociale, en particulier UNIFAF et UNIFORMATION.

Conseil économique, social et environnemental

Lors de la discussion de la réforme du Conseil économique, social et environnemental, le CEGES a élaboré des propositions d'amendements qui ont donné lieu à des échanges entre des membres du CEGES et le Député Eric DIARD, rapporteur pour la Commission des lois sur ce sujet.

En octobre, Gérard ANDRECK (GEMA), président du CEGES, a été nommé membre du CESE au titre de l'économie solidaire. Il siège à la commission des affaires économiques et européennes. L'économie sociale et solidaire est également représentée par 3 représentants de la FNMF, 2 représen-

tants de CGSCOP, 2 représentants des coopératives de consommateurs, 4 représentants de la mutualité et des coopératives agricoles, 10 représentants des associations familiales et 8 représentants des associations et fondations.

Concernant les conseils économiques et sociaux régionaux, dans le cadre de la rotation entre les trois syndicats d'employeurs et l'URSCOP PACA, Emmanuel BOUTTERON (USGERES) a été désigné pour trois ans au CESR PACA, au titre des employeurs de l'économie sociale.

Contrat d'études prospectives en région Nord Pas-de-Calais

Enfin, le GEMA, l'UNIFED, l'USGERES et le Collège employeurs du CEGES ont décidé de participer au Contrat d'études prospectives (CEP) sur l'emploi dans l'économie sociale en région Nord-Pas de Calais initié par la CRESS Nord Pas-de-Calais.

Promotion d'un autre modèle entrepreneurial

Financement : volet ESS du Plan d'Investissement pour l'Avenir

La mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire a contribué à la mise en place durant l'été 2010 d'un volet de 100 M€ dédié aux entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Avenir (grand emprunt d'Etat). Ce dispositif est géré par la Caisse des Dépôts qui a demandé à Gérard ANDRECK, président du CEGES, d'être membre du comité stratégique et au CNCRS d'être membre du comité d'engagement. Le volet ESS du PIA intervient pour financer des entreprises de l'écono-

mie sociale et solidaire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé dans le financement d'entreprises de l'ESS, sous forme de co-financements remboursables en quasi fonds propres et aux mêmes conditions que le co-financier. Ce dispositif est destiné à favoriser l'émergence d'entreprises de l'économie sociale et solidaire en facilitant le financement de leurs fonds propres. Le mode d'intervention complexe limite sensiblement le nombre de projets éligibles.

Formation : séminaire de hautes études en ESS

Le CEGES a engagé, avec l'ensemble des partenaires concernés et notamment l'Ecole de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale de Montpellier, la mise en place d'un séminaire de formation à la dimension stratégique de la direction d'entreprises de l'économie sociale dans une économie de marché mondialisée. Il s'agit de proposer contribuer à préparer la génération des futurs dirigeants de l'économie sociale : constitution d'un vivier de futurs dirigeants d'entreprises de l'économie so-

ciale, transmission des pratiques et valeurs aux nouvelles générations de dirigeants, analyse pratique des aptitudes stratégiques et politiques des dirigeants d'entreprises de l'économie sociale... Ce séminaire qui cible en particulier la complexité de l'articulation entre contraintes du leadership économique à court terme et gouvernance des performances durables du projet collectif, devrait être lancé mi-2011.



Information

Le Club de l'économie sociale, issu du partenariat entre le CEGES, la Caisse d'épargne et Pricewaterhouse & Cooper, a tenu cinq réunions en 2010. Avec une participation de 30 à 60 représentants

d'entreprises de l'économie sociale, ces réunions ont permis d'informer les acteurs du secteur sur différents sujets d'actualité :

- **16 mars 2010** : « Les sociétés coopératives et participatives : une nouvelle marque, unique, claire et fédératrice » avec Patrick LENANCKER, Président de la CGSCOP.
- **22 avril 2010** : « Rôle des associations dans la société » avec Jacques HENRARD, Président de la CPCA.
- **18 mai 2010** : « Les mutuelles de santé : fiscalité, restructurations, gouvernance » avec Jacques TAQUET, Associé Landwell & Associés.
- **16 juin 2010** : Le Labo de l'Economie sociale et solidaire « 50 propositions pour changer de cap » avec Claude ALPHANDERY, Président d'honneur du CNIAE.
- **14 septembre 2010** : « Retraites : pour une autre réforme, solidaire, équitable et pérenne » avec Jean- François JEAN, Vice-président de l'UMR et Président de MFP Retraite.

Par ailleurs, à la demande des agences de presse et réseaux d'information de l'ESS, le CEGES a facilité la mise en place et le suivi d'une réflexion entre les acteurs concernés sur le développement de coopération pour la diffusion d'informations.

Le CEGES a participé au comité de pilotage et au conseil scientifique de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire animé par le CNCRES. Les travaux de l'Observatoire ont notamment porté sur la réalisation d'un Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions publié en novembre 2010. Ce document présente en particulier

des données détaillées sur l'emploi dans l'économie sociale et solidaire : 9,9% de l'emploi français, 2,3 millions de salariés, 53,1 milliards € de rémunérations brutes, 215.000 employeurs et plus de 100.000 emplois créés par an.

Le site internet du CEGES (www.ceges.org) est régulièrement tenu à jour pour mettre à disposition des informations sur les prises de position du CEGES et de ses membres sur des les grands sujets économiques et sociaux ainsi que sur les principales manifestations organisées sur des sujets intéressant les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Communication

La Conférence « Quels sont les atouts des entreprises de l'économie sociale face à la crise? » organisée par le CEGES et Les Echos, en partenariat avec la Caisse d'épargne et Pricewaterhouse & Coopers, s'est tenue à Paris le 26 janvier 2010. Réunissant 200 participants, les débats ont notamment souligné les enjeux dans les domaines de la communication, des politiques européennes et des formations initiales. Les échanges ont également mis en lumière la bonne résistance d'ensemble des entreprises de l'économie sociale face à la crise économique, malgré les restrictions budgétaires dont souffre l'aide à domicile. Plusieurs cas concrets, tel

que Bicocoop, ont illustré la pertinence des modèles économiques d'entreprises de l'économie sociale. La préparation d'une nouvelle conférence sur le thème « Entreprises de l'économie sociale : les marchés à conquérir » a été engagée en vue du 25 janvier 2011. Le CEGES a manifesté aux Echos son souhait de revoir le modèle économique de ces conférences.

Le CEGES a pris part aux Assises du Renouveau organisées par Libération et Le Nouvel Observateur, le 18 juin 2010 à Grenoble. Une table-ronde sur « Les propositions de l'économie sociale pour le Renouveau » organisée par le CEGES a réuni

Fawzi Benarbia (Délégué régional Rhône-Alpes du CJDES), Christophe Chevalier (Président de Coorace et Président Directeur général du Groupe Archer), Denis Colongo (Secrétaire général de la CRESS Rhône-Alpes) et Frédéric Dejean (FNAAFP-CSF / USGERES). Le succès de cette manifestation a conduit le CEGES à participer à la préparation de l'édition des Assises du Renouveau prévue pour fin janvier 2011 et à finalement décider une participation plus réduite du CEGES du fait des contraintes imposées par l'organisation.

Le CEGES a été partenaire du Mois de l'économie sociale et solidaire organisé par les CRESS en novembre 2010. 1513 manifestations ont été organisées dans l'ensemble des régions autour de 7 thématiques : travailler, consommer/acheter/manger, se loger, éduquer et apprendre, entreprendre/épargner/investir, aider et soigner, s'évder, participer et coopérer, préserver et s'informer/communiquer. Ces manifestations organisées par des entreprises ou organisations de tous les secteurs de

l'économie sociale et solidaire ont réuni au total 178.000 participants et généré 1.189 retombées média. Outre un soutien financier du CEGES et une participation active de la plupart de ses membres, Gérard ANDRDECK, président du CEGES, est intervenu personnellement lors d'une réunion avec la presse le 12 octobre et pour la présentation du Baromètre professionnel Finansol de la finance solidaire le 9 novembre.

Le CEGES a pris part dès le lancement en juin 2010 à la préparation des Etats généraux de l'économie sociale et solidaire pilotée par le Labo de l'ESS. Gérard ANDRECK, président du CEGES, ainsi que le CNCRES et la CPCA sont signataires de l'Appel lancé en juin 2010. Outre la participation aux différents chantiers de préparation en régions, le CEGES et ses membres ont notamment pris part à la réunion organisée au Conseil régional Ile-de-France le 11 octobre 2010 qui a marqué une étape en vue des Etats généraux qui se tiendront à Paris en juin 2011.



Révision des statuts

Engagée en 2009, la révision des statuts a été adoptée lors d'une Assemblée générale extraordinaire le 14 juin 2010.

L'adhésion au CEGES est élargie aux réseaux nationaux de l'économie sociale et solidaire porteurs de thématiques spécifiques et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il peut ainsi fédérer l'ensemble des entreprises, quelque soit leur forme juridique, qui partagent des principes communs de solidarité fondés sur leur finalité sociale, leur gouvernance démocratique et le partage collectif de la richesse. Suite à la révision des sta-

tuts, les premières adhésions dans le cadre du collège 5 (entreprises de l'économie sociale) ont été approuvées fin 2010 : Chèque Déjeuner, MAIF, MATMUT et Mutuelle des motards.

Outre les missions de fédération, de représentation et de promotion de l'économie sociale et solidaire, la mission du CEGES est étendue à la représentation des intérêts collectifs des employeurs de l'économie sociale et solidaire. Suite à la révision des statuts, la représentation des employeurs est assurée par le Collège qui regroupe les syndicats d'employeurs de l'économie sociale.

Membres du CEGES

- **ASFONDES** (Association des Fondations pour l'Economie Sociale) (qui fédère : Fondation de l'Avenir - Fondation Crédit Coopératif - Fondation Chèque Déjeuner - Fondation MACIF - Fondation MAIF)
- **CPCA** (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) (qui fédère : ANIMA'FAC - CADECS - L'ESPER - CELAVAR - CNAJEP - CNL-CAFF - CNOSF - COFAC - CONSO France - Coordination Justice-Droits de l'homme - Coordination SUD - FONDA - Ligue de l'enseignement - UNAF - UNAT - UNIOPSS)
- **CNCRES** (Conseil national des Chambres Régionales de l'Economie Sociale) (qui fédère : CRES Alsace - CRESS Aquitaine - CRES Auvergne - CRESS Basse-Normandie - CRESS Bourgogne - CRES Bretagne - CRESS Centre - CRES Champagne-Ardenne - CRESS Corse - CRESS Franche-Comté - CRES Guadeloupe - CRES Guyane - CRES Haute-Normandie - CRES Ile-de-France - CRES Languedoc-Roussillon - CRES Limousin - CRES Lorraine - CRESS Martinique - CRESS Midi-Pyrénées - CRES Nord Pas-de-Calais - CRES Pays de la Loire - CRES Picardie - CRES Poitou-Charentes - CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRESS Rhône-Alpes - CRES La Réunion)
- **FNMF** (Fédération Nationale de la Mutualité Française) (qui fédère 700 mutuelles de santé)
- **GEMA** (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance) (qui fédère : AGPM - ALTIMA - AMDM - AMF MUTUELLE - ETHIAS - GCE ASSURANCES IARD - GMF - IMA - MAAF - MACIF - MAE - MAIF - MAPA - MATMUT - MFA - MISPM - MONCEAU ASSURANCES - NATIXIS ASSURANCES - SMACL ASSURANCES - LE SOU MEDICAL - USU)
- **UNIFED** (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social) (qui fédère : FEHAP - FNCLCC - FEGAPEI - SYNEAS - Croix-Rouge Française)
- **USGERES** (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale) (qui fédère : UGEM - CGSCOP - Crédit Coopératif - ADESSA-A domicile - FNAAFP / CSF - Fédération des PACT - SNALESS - UNADMR - UNA - UNIOPSS - CoSMoS - GFGA - CNEA-SADCS - SATPS - SNAECSSO - CNEA-SNEFA - SNEFOS - CNEA-SNOGAEC - SNPERQ - SNRL - SYNESI - SYNOFDES - U2C2F - UNML - CNEA-UNODESC)

- **L'ESPER** (L'Economie sociale Partenaire de l'Ecole de la République) (qui fédère : Adéc - ADOSEN - AFEV - ALEFPA - ANATEEP - APAJH - Arts et Vie - CASDEN - CEMEA - EEDF - Entraide Universitaire - FAS-USU - FCPE - FNCMR - FOEVEN - FRANCAS - FSU - GCU - JPA - Ligue de l'Enseignement - Les Fauvettes - LMDE - MAE - MAE Solidarité - MAIF - MGEN - MLF - MOCEN - OCCE - PEP - Prévention MAIF - SE-UNSA - SUDEL - SGEN-CFDT - UNSA éducation)
- **CJDES** (Centre des Jeunes, des Dirigeants, des Acteurs de l'Economie Sociale)*
- **AMDM** (Association de la Mutuelle des Motards)
- **CAISSE D'EPARGNE***
- **CHEQUE DEJEUNER**
- **MACIF***
- **MAIF**
- **MATMUT**

* adhésion approuvée début 2011

Bureau

Le Bureau a tenu 6 réunions en 2010. Depuis le Conseil d'administration du 28 juin, le Bureau est constitué des membres suivants :

- Gérard ANDRECK** (GEMA) - Président
- Alain CORDESSE** (USGERES) - Vice-président et Président du Collège employeurs
- Jean-Louis CABRESPINES** (CNCRES) - Vice-président
- Jacques HENRARD** (CPCA) - Secrétaire
- Jean-Philippe POULNOT** (ASFONDES) - Trésorier
- Roland BERTHILIER** (L'ESPER)
- Guy COURTOIS** (UNIFED)
- Jean-Philippe HUCHET** (FNMF)
- Daniel VANDEVIVERE** (CNCRES).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu 7 réunions en 2010. Depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2010, les membres du Conseil d'administration sont :

- **Collège 1 (organisations nationales représentant les associations, coopératives, fondations et mutuelles)**
ASFONDES : Jean-Pierre MONTGARNY, Jean-Philippe POULNOT
CPCA : Corinne BORD, Jacques HENRARD (supp. : Hubert ALLIER, Brigitte GIRAUD)
FNMF : Jean-Philippe HUCHET, Jean-Paul PANZANI (supp. : Josiane MAERTEN)
GEMA : Gérard ANDRECK, Patrick JACQUOT (supp. : Gilles DANGEARD)
- **Collège 2 (organisations et groupements patronaux de l'économie sociale et solidaire)**
GEMA : Martine BACCIOCHINI, Christian OTTAVIOLI (supp. : Claude FIOT, Olivier RUTHARDT)
UNIFED : Philippe CALMETTE, Simone PREYSSAS, Guy COURTOIS, Ghislaine WANWANSCHAPPEL (supp. : Gilles DUCROT)
USGERES : Jean-Pierre AZAIS, Alain CORDESSE, Hugues VIDOR, Jean-Marc LAGOUTTE (supp. : Céline DURAND, Alain HERNANDEZ)
- **Collège 3 (chambres régionales de l'économie sociale et solidaire)**
CNCRES : Jean-Louis CABRESPINES, Dominique GIOVANELLI, Marie-Martine LIPS, Agnès DOFNY, Daniel VANDEVIVERE
- **Collège 4 (réseaux nationaux de l'économie sociale et solidaire)**
L'ESPER : Roland BERTHILIER, Dominique THYS

Instances de travail et de représentation

Les instances de travail internes au CEGES qui se sont réunies en 2010 sont le :

- Collège employeurs
- Groupe de travail Statuts
- Commission des amendements
- Groupe de travail Cotisations
- Groupe de travail Plus-values de l'ESS
- Groupe de travail Droit à l'autonomie/dépendance
- Groupe de travail Communication
- Groupe de travail Europe
- Groupe ad'hoc des directeurs et secrétaires généraux
- Groupe ad'hoc Agences et réseaux d'information de l'ESS

Les principales instances de représentation extérieure du CEGES en 2010 sont le :

- Conseil économique, social et environnemental
- Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire
- Plan d'investissement pour l'avenir (volet ESS)
- Social Economy Europe
- Labo de l'ESS (conseil d'administration)
- CEP Nord Pas-de-Calais (comité de pilotage)
- Observatoire national des CRESS (Comité scientifique et comité de pilotage)
- Chaire d'économie sociale de l'ESCEM (comité scientifique)
- GIE GEMUT

Relations stratégiques

L'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES), créée conjointement par les trois organisations composant le Collège employeurs du CEGES (GEMA, UNIFED et USGERES), a pour but d'organiser la participation des employeurs de l'économie sociale aux élections prud'homales et, avec l'Association Prud'hommes Formation des Employeurs de l'Economie Sociale (APFEES), de soutenir les conseillers prud'homaux élus de ses listes. Les employeurs de l'économie sociale ont recueilli 19,07 % des suffrages aux dernières élections prud'homales en 2008.

Le CEGES a travaillé en collaboration étroite avec le Groupement National de la Coopération (GNC), devenu Entreprises coopératives (Coop.fr), notamment à l'occasion des propositions formulées dans

le cadre de la mission Vercamer puis pour l'élaboration du positionnement sur les Plus-values de l'économie sociale et solidaire. Les échanges entre dirigeants ont permis au CEGES d'exprimer sa disponibilité si Coop.fr souhaitait adhérer à nouveau.

Une démarche commune avec le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) en direction des pouvoirs publics a eu lieu à deux reprises (24 mars et 23 septembre) au sujet du projet de label « entreprises sociales ».

Le CEGES participe au conseil d'administration du Labo de l'Economie Sociale et Solidaire (Labo de l'ESS) ainsi qu'au comité de pilotage chargé de préparer les Etats généraux de l'économie sociale et solidaire et animé par Claude Alphandéry.

Ressources humaines du siège

Suite au départ en retraite de Marie-Hélène GILLIG, le recrutement d'un nouveau Délégué général a été opéré avec l'appui d'un cabinet en ressources humaines. Guillaume LEGAUT, auparavant Directeur de Finansol, a pris ses fonctions au CEGES en mai.

Les ressources humaines étant limitées, l'année a été fortement marquée par deux arrêts maladie de longue durée. Par ailleurs, les contraintes budgétaires ont conduit à une restructuration qui s'est traduite par le départ de l'assistante de direction en novembre et le licenciement d'un chargé de mission en décembre.

Orientations pour 2011

En lien avec les missions telles que redéfinies à l'occasion de la révision des statuts, le conseil d'administration a travaillé à l'élaboration d'un projet de plan d'orientation pour 2011. Cette feuille de route définit cinq priorités de travail :

- diffuser les principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques
- aller vers la reconnaissance de la représentation des employeurs de l'économie sociale
- promouvoir un autre modèle entrepreneurial
- coopération entre acteurs de l'économie sociale et solidaire
- dialogue politique avec des organisations économiques et sociales

L'articulation entre les missions portées collectivement au sein du CEGES et les missions portées individuellement propres à chacun des membres est l'objet d'une attention particulière au sein du Collège employeurs.

Responsable de la publication : Guillaume Légaut, Délégué général du CEGES

Conception graphique : graph'ethik

Photos : Shutterstock

Imprimerie : Napoléon Alexandre imprimeur – avril 2010



Association des Fondations pour l'Economie Sociale (ASFONDES) >>> Fondation de l'Avenir - Fondation Crédit Coopératif - Fondation Chèque Déjeuner - Fondation MACIF - Fondation MAIF • **Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) >>>** ANIMA'FAC - CADECS - CCOMCEN - CELAVAR - CNAJEP - CNL-CAFF - CNOSF - COFAC - CONSO France - Coordination Justice-Droits de l'homme - Coordination SUD - FONDA - Ligue de l'enseignement - UNAF - UNAT - UNIOPSS • **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) >>>** 700 mutuelles de santé • **Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) >>>** AGPM - ALTIMA - AMDM - AMF MUTUELLE - ETHIAS - GCE ASSURANCES IARD - GMF - IMA - MAAF - MACIF - MAE - MAIF - MAPA - MATMUT - MFA - MISPM - MONCEAU ASSURANCES - NATIXIS ASSURANCES - SMACL ASSURANCES - LE SOU MEDICAL - USU • **Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED) >>>** FEHAP - FNCLCC - FEGAPEI - SYNEAS - Croix-Rouge Française • **Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (USGERES) >>>** UGEM - CGSCOP - Crédit Coopératif - ADESSA-A domicile - FNAAFP / CSF - Fédération des PACT - SNALESS - UNADMR - UNA - UNIOPSS - CoSMoS - GFGA - CNEA-SADCS - SATPS - SNAECSO - CNEA-SNEFA - SNEFOS - CNEA-SNOGAEC - SNPERQ - SNRL - SYNESI - SYNOFDES - UC2C2F - UNML - CNEA-UNODESC • **Conseil national des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) >>>** CRES Alsace - CRESS Aquitaine - CRES Auvergne - CRESS Basse-Normandie - CRESS Bourgogne - CRES Bretagne - CRESS Centre - CRES Champagne-Ardenne - CRESS Corse - CRESS Franche-Comté - CRES Guadeloupe - CRES Guyane - CRES Haute-Normandie - CRES Ile-de-France - CRES Languedoc-Roussillon - CRES Limousin - CRES Lorraine - CRESS Martinique - CRESS Midi-Pyrénées - CRES Nord Pas-de-Calais - CRES Pays de la Loire - CRES Picardie - CRES Poitou-Charentes - CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRESS Rhône-Alpes - CRES La Réunion • **L'Economie Partenaire de l'Ecole de la République (L'ESPER) >>>** Adéc - ADOSEN-Prévention Santé MGEN - AFEV - ALEFPA - ANATEEP - APAJH - Arts et Vie - CASDEN - CEMEA - EEDF - Entraide Universitaire - FAS-USU - FCPE - FNCMR - FOEVEN - FRANCAS - FSU - GCU - JPA - Les Fauvettes - Ligue de l'Enseignement - LMDE - MAE - MAE Solidarité - MAIF - MGEN - MLF - MOCEN - OCCE - PEP - Prévention MAIF - SE-UNSA - SCIE - SGEN-CFDT - SUDEL - UFJ - UNSA éducation • **Centre des Jeunes, des Dirigeants, des Acteurs de l'Economie Sociale (CJDES) • Caisse d'épargne • Chèque Déjeuner • MACIF • MAIF • MATMUT • Mutuelle des Motards**



Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale
24 rue du Rocher - 75008 PARIS - www.ceges.org - contact@ceges.org